

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SONTTHONNAX-LA-MONTAGNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. MONACI Fabrice, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 19/02/2026.

Etaient présents : MM MONACI Fabrice, CHAPON Xavier, FLEURAT Christian, GINDRE Roland, HARRY Claude, Mmes DONZELLE Annie, PECHINEY Murielle, ZIVKOVIC Pascale

Était absent : M. JACQUET Benoit (pouvoir à MONACI Fabrice), Mmes ARCHENY Céline (pouvoir à ZIVKOVIC Pascale), IRLS Marie-José (pouvoir à CHAPON Xavier)

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du lundi 12 janvier 2026

Désignation d'un secrétaire de séance : PECHINEY Murielle

1/ MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COLLECTIVITE 2026 - 02

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique et notamment son article L313-1,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement de services,

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par le conseil municipal le 12 janvier 2026,

Monsieur le Maire explique qu'en raison de l'augmentation des effectifs à la cantine et notamment du nombre de « petits » et afin de renforcer l'encadrement sur les temps périscolaires et scolaires, il convient d'augmenter le volume horaire hebdomadaires de l'agent intervenant en renfort à l'école et sur le périscolaire, et de porter son temps de travail à 24 heures par semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

ACCEPTE les propositions de Monsieur le Maire,

FIXE le nouveau tableau des emplois permanents de la commune tel qu'indiqué ci-dessous, à compter du 1^{er} mars 2026 :

*** Emplois permanents à temps complet :**

<u>Emploi</u>	<u>Nombre</u>	<u>Cadre d'Emploi</u>
Agent polyvalent	1	des Agents de Maîtrise
Secrétariat de Mairie	1	des Rédacteurs Territoriaux

*** Emplois permanents à temps non complet**

<u>Emploi</u>	<u>Nombre</u>	<u>Cadre d'Emploi</u>
Agent assurant les fonctions d'ATSEM (dont périscolaire) - transport scolaire - entretien des locaux communaux, (33h/semaine)	1	des Adjoints Techniques
Agent en renfort à l'école et périscolaire – transport scolaire, entretien des locaux communaux– gestion des gîtes communaux (24h/semaine)	1	des Adjoints Techniques

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder aux déclarations de vacance de poste et de prendre les dispositions relatives au recrutement.

2/ PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique est venue renforcer le dispositif relatif à la protection sociale complémentaire des agents territoriaux, en instituant, à compter du 1^{er} janvier 2026, une participation financière obligatoire des employeurs publics à des contrats d'assurances (labellisés ou issus d'une convention de participation) souscrits par les agents.

Le décret n°2022-581 du 20 avril 2022, relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, à leur financement, prévoit une participation mensuelle minimale des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, au financement, pour chaque agent, des garanties de protection sociale complémentaire au titre des risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et les risques liés à la maternité, désignés sous la dénomination de risque « santé ».

Le Centre de Gestion de l'Ain a lancé une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation pour le risque « Santé » ; à l'issue de la procédure, une convention a été souscrite auprès d'APICIL pour une durée de 6 ans.

La participation mensuelle des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement pour chaque agent, ne peut être inférieure à la moitié d'un montant de référence fixé à 30 euros. En conséquence, la participation mensuelle est d'au moins 15 euros bruts/mois/agent dès le 1^{er} janvier 2026.

Monsieur le Maire précise que l'option choisie par la collectivité (labellisation ou contrat de participation) ainsi que le montant de la participation sont soumis à l'avis du Comité Social Territorial, du Centre de Gestion de l'Ain.

Après en avoir discuté, les conseillers municipaux choisissent de signer une convention de participation avec le Centre de Gestion de l'Ain, et de fixer à 30 euros bruts/mois/agent, la participation.

Une délibération sera prise et les démarches engagées, une fois le retour du Comité Social Territorial.

Il faut noter que les agents sont libres de souscrire ce contrat d'assurance santé ; s'ils choisissent de conserver leur propre mutuelle santé, la municipalité ne participera évidemment pas à leur protection santé complémentaire.

3/ QUESTIONS DIVERSES

3-1 Travail des commissions

Commission « Finances » : vice-présidente : Muriel PECHINEY

Une réunion de la commission finances est prévue le vendredi 6 mars 2026 à 14h00.

Commission « Urbanisme » : vice-président : Benoit JACQUET (représenté par Fabrice MONACI)

DEMANDE	N° DOSSIER	DEMANDEUR	TYPE DE TRAVAUX	DATE DEMANDE	REPONSE COMMUNE
DP	001 410 25 H0018	HABINNOVA (Pour LAFONT Marie-France)	Installation de 9 panneaux photovoltaïques	17/12/2025	ARRETE DE NON OPPOSITION
DP	001 410 26 H0001	GINDRE Gérard	Construction d'un abri de jardin ouvert	20/01/2026	ARRETE DE NON OPPOSITION

Commission « Fleurissement, décoration, salle polyvalente » : vice-présidente : Pascale ZIVKOVIC

- Salle polyvalente : 13 locations sont prévues jusqu'à juillet 2026, dont 4 locations non payantes.

Commission «Ecole, Jeunes » : vice-présidente : Céline ARCHENY

Le conseil d'école aura lieu le jeudi 26 février prochain, à 17h30.

Commission « Bois, Voirie, Agriculture » : vice-présidente : Annie DONZELLE :

RAS

Commission «Travaux, Bâtiment, Patrimoine» : vice-président : Roland GINDRE

La rénovation de la salle de bains du grand gîte est terminée. La baignoire a été remplacée par une douche spacieuse et confortable, les murs et sols ont été refaits.

Commission « Eau, Assainissement » : vice-président : Christian FLEURAT :

RAS

Commission « Matériel communal » : vice-président : Xavier CHAPON :

RAS

Commission « Site Internet, Communication, Environnement » vice-présidente : Marie-José IRLES :
RAS

Commission « Accessibilité, cimetière » : vice-président : Claude HARRY :

Un huissier de justice s'est rendu dans les deux cimetières vendredi dernier, afin d'établir des procès-verbaux relatant l'état des tombes situées à côté des sépultures qui vont être reprises ; le coût de cette visite sera pris en charge par la marbrerie COCHOD.

Des plaques ont été commandées auprès de Clévit 01, à Oyonnax ; fixées sur les boîtes qui seront déposées dans l'ossuaire, elles permettront d'identifier les défunts.

Les reprises de sépultures devront intervenir dans les prochains jours, dès que la météo le permettra. Pour rappel, il s'agit de reprises de sépultures situées en terrain commun, et pour lesquelles il n'existe pas de concession.

3-2 Elections municipales - Planning de tenue du bureau de vote

Un tableau sera envoyé à chaque membre du conseil municipal dans le but d'établir un planning pour la tenue du bureau de vote, pour le scrutin du 15 mars prochain, et éventuellement du 22 mars.

Séance levée à 21h35.

APPROBATION DU PRESENT PROCES-VERBAL LORS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 20 MARS 2026